



الاتحادية الموريتانية لكرة السلة

Fédération Mauritanienne de Basket-ball

000035

27 SEP 2021

PROCES VERBAL N°3-2021 DU COMITE DIRECTEUR DE LA FBBRIM

Réunion du Vendredi 24 Septembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un, le vendredi 24 septembre à 18 h 30 le Comité Directeur a tenu sa troisième réunion, à la Salle de réunion de l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports .

Ouvrant la séance, le Président a présenté ses remerciements à toutes les personnes présentes. Il a expliqué le motif de la délocalisation de la réunion dans cette salle en lieu et place du siège de la Fédération. Ceci s'explique par le fait que des compétitions de jeunes se déroulent au terrain de l'Institut et afin de permettre à ceux qui veulent suivre les matchs de pouvoir le faire dès la fin de nos travaux. Il a fait la lecture du projet d'ordre du jour qui a été adopté :

Ordre du jour :

- I- Examen des propos de certains dirigeants du Club Teyarett-Feu Lémir
 - a- Cas de M. Mohamed Lemine Ould KABA, Président du Club
 - b- Cas de Moussa DIA, Vice- Président du Club
- II- Nomination des Présidents des Commissions Fédérales

Etaient présents :

- M. Yousouf FALL, Président
- M. Mohamed Bouya SOUEIDI, 1^{er} Vice-Président
- M. Mohamed MAATALA BARKA, 2^{ème} Vice-Président
- M. Amadou Ousmane M'BODJ, Secrétaire Général:
- Mme Mama DIARRA, Trésorière adjointe:
- M. Alassane BA, Membre
- Alpha KONE, Membre
- M. Mohamadou DIALLO, Membre
- Mme Médina WATT, Membre (retard)

Ont également participé à cette réunion :

- Colonel Alassane DIALLO, Chargé de mission
- M. Amadou Moustapha KEÏTA, Directeur Technique National

- Dr. Hadiya TANDIA, Président de la Commission Médicale
- M. Abderrahmane Hassimiou DIA, Président de la Commission de Discipline.

Etaient absents excusés :

- Mr. Amadou DIALLO, Secrétaire Général Adjoint
- M. : Moussa M'BARECK, Membre

Etaient absents :

- M. Sid'Ahmed HAMMOUDY Trésorière Général:
- M. Abdoulaye LY Membre
- M. Wali LY, Membre

I/ EXAMEN DES PROPOS DE CERTAINS DIRIGEANTS DU CLUB TEYARETT-FEU LEMIR

Suite au tirage au sort effectué par la Confédération Arabe de Basket-ball pour la participation des équipes au Championnat arabe des clubs champions et à la non-qualification à ce tournoi du club Teyarett-Feu Lémir, Champion de Mauritanie, deux dirigeants de ce club, sans même prendre contact avec la Fédération, se sont empressés à avancer des allégations contre le Comité directeur de la Fédération dans le réseau social « Radio Basket », lui-même très peu favorable au Comité Directeur de la Fédération.

A / Cas de Monsieur Mohamed Lemine Ould KABA, Président du club

▪ **Rappel des faits :**

Les mardi et mercredi 21 et 22 septembre 2020, Monsieur Mohamed Lemine Ould KABA a fait des déclarations dans le groupe social « Radio Basket », dans laquelle il a accusé la Fédération d'avoir « *volontairement empêché la participation de son club au Championnat arabe* » parce que « *cette dernière avait déjà préparé et envoyé à la Confédération arabe, avant même la finale, les dossiers de 2 autres clubs dont un était supposé remporter la finale* ».

La Fédération détient les enregistrements par lesquels M. Mohamed Lemine Ould KABA a fait ces déclarations publiques.

Ces propos diffamatoires sont dénués de tout fondement.

▪ **De la participation du club Teyarett-Feu Lémir au Championnat arabe**

S'agissant de la participation au championnat arabe souhaitée par le Club, il convient de souligner ce qui suit :

- 1- Les noms des clubs champions qualifiés pour le Championnat arabe ont été arrêtés avant même que ne soit connu le Champion de Mauritanie (14 août 2021) ;
- 2- La liste définitive des équipes retenues nous a été communiquée par mail le 18 août 2021 par la Confédération arabe de basket-ball.
- 3- La demande de participation du Club Teyarett-Feu Lémir ne nous est parvenue à la Fédération que le 24 août 2021.

▪ **Antécédents :**

- En 2018, M. Mohamed Lemine Ould KABA avait déjà été entendu le 25 avril 2018 par la Commission Juridique pour un acte d'indiscipline (propos déplacés tenus contre l'arbitre du match Rosso B.C vs Teyarett-Feu Lémir organisé le 31 mars 2018 à Nouakchott). M. Kaba a reconnu son acte contraire aux règles de discipline définies par les instances nationales et internationales chargées de gérer le Basket-ball et s'en est excusé.

La Commission Fédérale Juridique lui a infligé une suspension d'un (1) mois ferme de toutes les activités officielles de la Fédération en lien avec le basket-ball.

- En 2020, il avait encore tenu dans les réseaux sociaux et la presse, des propos diffamatoires à l'encontre de la Fédération visant à contester, voire même détruire la légitimité du Comité Directeur élu démocratiquement le 1^{er} février 2020, à discréditer les personnes qui la composent et à créer la confusion dans l'esprit des autres membres de la famille du Basket-ball.

Le Comité directeur réuni le mardi 30 juin 2020 lui a infligé un avertissement et l'avait mis en garde contre de tels agissements qui, s'ils étaient répétés, entraîneront des sanctions prévues par les statuts et règlements de la Fédération.

▪ **Décisions du Comité Directeur :**

Le Comité Directeur de la Fédération, réuni le vendredi 24 septembre 2021 à l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports, après examen de la situation et des allégations répétées de l'intéressé qui ne devront pas rester indéfiniment impunies, décide ce qui suit :

- 1- D'adresser une correspondance a Monsieur Mohamed Lemine KABA, Président du club Teyarett-Feu Lémir afin de faire parvenir à la Fédération, dans un délai de 48 après réception de ladite lettre, les preuves de ses allégations concernant la préparation et l'envoi à la Confédération Arabe de

- Basket-ball des dossiers des 2 clubs en vue de leur participation au championnat arabe 2021 ;
- 2- Passé ce délai, le Comité Directeur prendra à l'encontre de l'intéressé les sanctions qui s'imposent et ce, conformément à l'article 10 des statuts.

B/ Cas de Monsieur Moussa DIA, Vice-Président du Club

▪ **Rappel des faits :**

Emboitant le pas à son Président, Monsieur DIA Moussa a lui aussi, dans le même réseau social « Radio basket » tenu les 21 et 22 septembre 2021, des propos d'une violence rare contre les membres du Comité directeur de la Fédération. Il les a traités d' « étrangers », de « racistes », de « non-patriotes », de « voleurs », de « vermines » et de « minables ». Les enregistrements de ces propos sont détenus par la Fédération.

▪ **Décisions du Comité Directeur :**

Ces propos diffamatoires, séparatistes, xénophobes d'une gravité extrême ne devant pas rester impunis, le Comité Directeur décide :

- 1- D'Infliger à l'intéressé une suspension pendant une durée de quatre (4) ans de toutes les activités organisées par la Fédération pendant toute la durée de cette suspension.
- 2- D'Interdire à l'intéressé l'accès aux activités organisées par la Fédération pendant toute la durée de cette suspension
- 3- D'introduire auprès de Monsieur le Procureur de la République, une plainte contre M. DIA Moussa, pour injures et diffamation à l'encontre des membres du Comité directeur.

Enfin, concernant ce point de l'ordre du jour, le Comité a décidé d'envoyer une lettre au Club Teyarett-Feu Lémir attirant son attention sur les allégations répétées des ses dirigeants, personnes morales de l'association, et sur les risques encourus pour le club. Des ampliations de cette lettre seront également envoyées à tous les clubs dans le but de :

- 1- « faire respecter les principes de loyauté, d'intégrité à l'endroit du sport en général et du basket-ball en particulier (article 10 des statuts) ;
- 2- De rappeler que la Fédération a entre autres buts de veiller au respect des principes généraux de droit de ses membres, à ce titre, elle a un pouvoir disciplinaire à l'égard des associations affiliées, de tous les dirigeants et licenciés (pratiquants ou non) de la Fédération (article 5 des statuts).

2/ NOMINATION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS FEDERALES

Conformément à l'article 38 des statuts et sur proposition du Président de la Fédération en concertation avec le Secrétaire Général, le Comité Directeur a proposé la nomination, pour compter de ce jour des Présidents des commissions fédérales conformément aux indications qui figurent au tableau ci-dessus :

	COMMISSIONS FEDERALES	PRESIDENTS
1	Direction Technique National	M. Amadou Moustapha Keïta
2	Commission Fédérale Technique	M. Amadou Moustapha Keïta
3	Commission Fédérale des Arbitres et Officiels Techniques de Marque	M. Alpha Koné
4	Commission Fédérale de Basket-ball Féminin	Mme Médina Watt
5	Commission Fédérale de Basket-ball 3 contre 3	M. Ibrahima Diallo
6	Commission Fédérale Communication et Marketing	M. Mamadou Thiam
7	Commission Fédérale Médicale	Dr. Hadiya Tandia
8	Commission Fédérale d'Organisation et des Compétitions	M. Idrissa Aly Tandia
9	Commission Fédérale Juridique et Disciplinaire	M. Abderrahmane Dia
10	Commission Fédérale de Minibasket	M Souleymane Lo
	AMICALES	PRESIDENTS
1	Amicale des Anciens Basketteurs	M. Sid'Ahmed Hammody (poste électif, nommé par les membres de l'amicale pour une durée arrêtée par cette dernière)
2	Amicales des Anciennes Basketteuses	Mme Tabara Gaye (poste électif nommés par les membres de l'amicale pour une durée arrêtée par cette dernière)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 h 15.

Le Secrétaire de réunion



Amadou Ousmane MBODJ